

# Se regrouper pour travailler ensemble en CUMA, un choix durable



**Chantal St-Laurent, agronome, MBA**

Conseillère en développement des CUMA/CUMO

MAPAQ – Direction régionale Bas-Saint-Laurent

# Plan de la présentation

- Contexte
- Qu'est ce qu'une CUMA
- Le but d'une CUMA
- Les CUMA au Québec
- Le fonctionnement d'une CUMA
- Les coûts d'utilisation : comment ça fonctionne?
- Les raisons d'adhérer à une CUMA
- Le questionnement préalable
- Conclusion
- Questions

# Contexte

- Compétitivité et productivité dans le contexte de la mondialisation des marchés
- Exploitations agricoles soumises à de fortes tensions économiques
- Investissements considérables, coûts de production à la hausse, profits à la baisse, difficultés financières

# Contexte

- Pérennité des entreprises agricoles menacée
- Pour sortir de l'impasse, on ne pense qu'à augmenter les sources de revenus et à travailler encore plus fort. Cela peut fonctionner pour certains, mais avec des conséquences sur la famille, la santé et le bien-être.
- Révision du mode de gestion afin de réduire les coûts de production, principalement ceux reliés à la mécanisation

# Contexte

- Surcapitalisation sur la ferme dans la majorité des cas
- Devoir de changer de mentalité et de penser au partage des risques financiers dans la mécanisation
- La Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) offre des solutions en ce sens: nombreuses sont les exploitations agricoles qui ont compris les avantages de cette formule et qui ont retenu cette voie pour travailler, investir et économiser ensemble.

# Qu'est-ce qu'une CUMA?

C'est une coopérative agricole.

**Au Québec**, elle est régie par le chapitre 1 du titre 2 de la Loi sur les coopératives (art. 193.1 - 211.8). Elle est constituée d'au moins 5 entreprises agricoles fondatrices (chapitre 3 du titre 1, art.7).

*(Loi sur les coopératives)*

# Qu'est-ce qu'une CUMA?

Le Québec dispose d'une loi sur les coopératives. Elle définit les catégories et les particularités des :

- coopératives de producteurs (coopératives agricoles)
- coopératives de consommateurs
- coopératives de travail
- coopératives de travailleurs actionnaires
- coopératives de solidarité

# Quel est son but ?

Utiliser en commun de la machinerie, des équipements, des intrants (ex. : engrais, chaux, diesel), de l'outillage et autres, et ce, au moindre coût possible.

La CUMA se définit donc comme une **COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE** et non de machinerie agricole.



# Bref historique

## France

1945 : Réorganisation de l'agriculture → Développement des CUMA

2017 : 12 260 CUMA

212 000 adhérents

464 M € de chiffre d'affaires

Source : Fédération nationale des CUMA

## Québec

1989 : Phase de sensibilisation → M. Camille Morneau

1991 : Création des 2 premières CUMA > Saint-Fabien  
Rivière-du-Bic

# Les CUMA au Québec en 2015

Actuellement, 60 CUMA au Québec  
14 des 17 régions administratives

- 1 917 entreprises membres d'une CUMA
- 7% des entreprises agricoles
- Hausse de 10% entre 2011 et 2015
  
- 1 342 branches d'activités
- Hausse de 43% entre 2011 et 2015
  
- La valeur totale des immobilisations des CUMA s'élevait à 21 millions\$
  
- Les principales activités : machinerie de préparation de sol, machinerie de fenaison et d'ensilage, épandeur à fumier

# Les CUMA au Québec en 2015

## Au Saguenay/Lac-Saint-Jean

- 3 CUMA ( Saguenay, Hébertville et Normandin)
- 99 entreprises
- 31 branches d'activités
- Valeur des immobilisations : 598 850 \$



Source : Enquête de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, 2015

# Fonctionnement d'une CUMA

## Qui peut être membre?

- **Au Québec**, tous ceux qui ont le statut de producteur agricole, conformément à la Loi sur l'enregistrement des exploitations agricoles.

et

qui sont prêts à s'associer pour travailler, investir et économiser ensemble

# Fonctionnement d'une CUMA

## Encadrement légal

- La CUMA est une personne morale.
- Conformément à la Loi et au Règlement d'application de la loi, la CUMA se dote de règlements administratifs ou de régie interne.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Encadrement légal

La CUMA est gérée par un **conseil d'administration** (CA) et des **assemblées générales annuelles** (AGA), selon la Loi.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Encadrement légal

- La CUMA peut acheter, vendre, construire, hypothéquer, emprunter, etc., conformément à la Loi et au Règlement d'application de la Loi.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Utilisation du matériel agricole

- L'agriculteur doit être **membre** de la CUMA pour utiliser le matériel mis en commun.
- Ensuite, il adhère à une **branche d'activité**.
- Pour ce faire, il verse sa **quote-part de 20 %** du coût d'achat du matériel réparti également entre les **utilisateurs** d'une même branche.



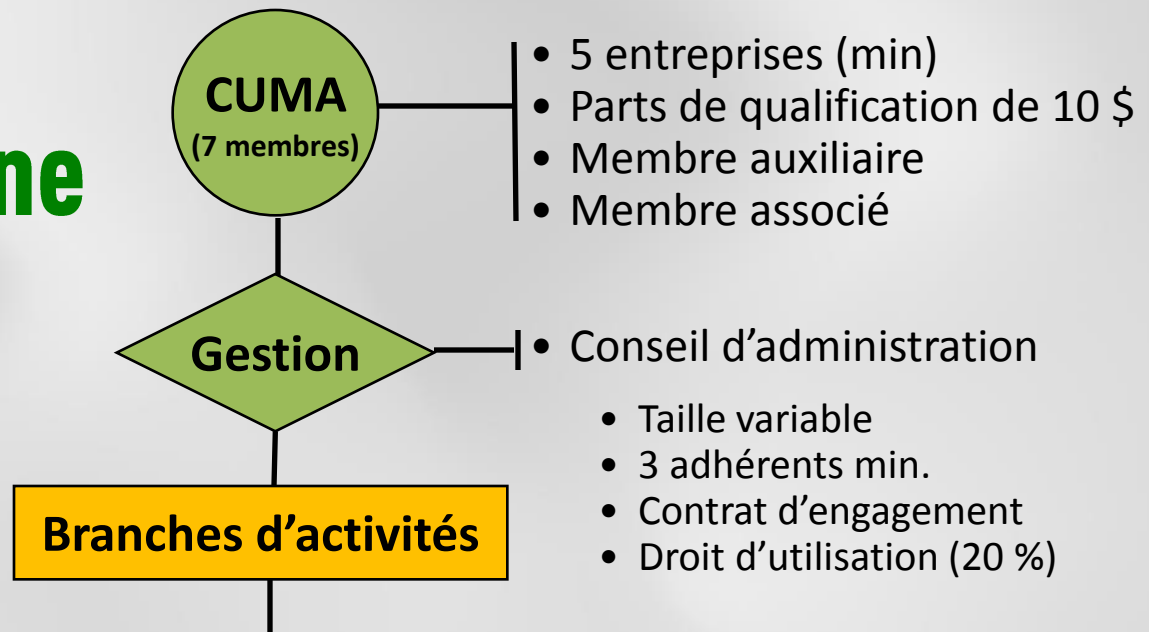
# Fonctionnement d'une CUMA

## Utilisation du matériel agricole

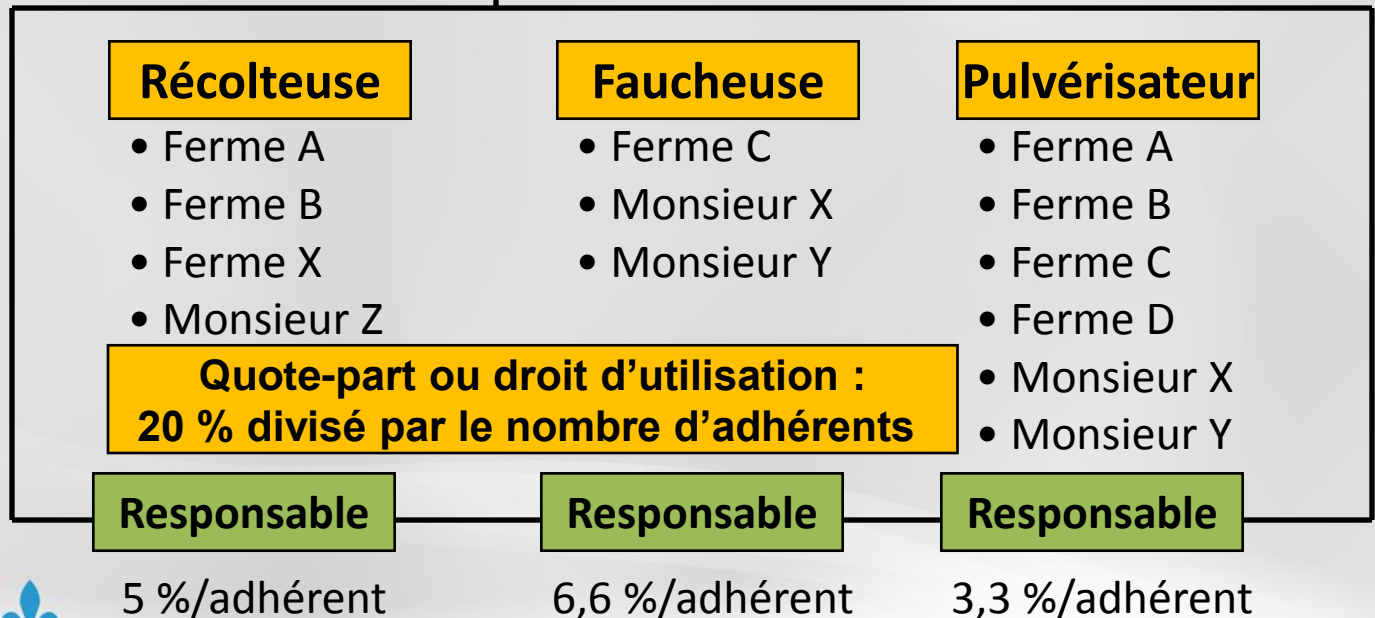
- En adhérant à une branche d'activité, le membre s'engage (par un **contrat d'engagement**) à utiliser le matériel de la CUMA pendant toute la durée de son financement.
- Les **coûts d'utilisation** sont facturés selon un pourcentage d'utilisation en fonction de l'unité déterminée (heure, hectare, voyage, etc.).

# Structure d'une CUMA type

- Carnet de bord
- Temps limite d'utilisation
- Ordre de priorité



Coûts d'utilisation : facturés selon le % d'utilisation en fonction de l'unité déterminée dans le contrat (hectares, heures, voyages, nombre de balles, etc.)



# Fonctionnement d'une CUMA

## Encadrement légal

- La CUMA est **l'unique propriétaire** des biens (machinerie et équipement).
- En adhérant à une branche d'activité, **le membre se donne un droit d'utilisation.**
- Lorsqu'un membre quitte la CUMA, **cette dernière lui rembourse ses parts de qualification** (parts sociales) **et ses droits d'utilisation** (quotes-parts ou mises de fonds) dans chacune des branches auxquelles il a adhéré.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Financement

- Le montant des parts de qualifications ou sociales sert de fonds de roulement à la CUMA.
- Les droits d'utilisation (20 %) ou des quotes-parts payés par le membre servent d'autofinancement à l'achat d'un équipement.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Financement

- **Autofinancement de 20 %** du prix d'achat du matériel et **financement des 80 %** restant sous forme de prêt conventionnel.
- Au Québec, les Caisses Desjardins ont été les premières à financer les CUMA. Aujourd'hui, plusieurs institutions les financent également.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Financement

- Il est important de mentionner que le membre ne doit pas cautionner la CUMA pour obtenir un financement.
- Seul le bien acheté est donné en garantie.
- La responsabilité du membre se limite au respect de ses contrats d'engagement et au paiement de ses frais d'utilisation.

# Récolteuse à bleuets (40 000\$)

|                            | CUMA                          | INDIVIDUEL |
|----------------------------|-------------------------------|------------|
| Nombre d'utilisateurs      | 4                             | 1          |
| Prix d'achat               | 40 000 \$                     | 40 000 \$  |
| Superficie                 | 50 ha                         | 15 ha      |
| Droits d'utilisation (20%) | 8 000 \$<br>(2 000 \$/membre) |            |
| Mise de fonds (20%)        |                               | 8 000 \$   |
| Montant à financer         | 32 000 \$                     | 32 000 \$  |

|   | CUMA        | INDIVIDUEL |
|---|-------------|------------|
| Nombre d'utilisateurs                     | 4           | 1          |
| Déboursés annuels (5%, 5 ans)             | 7 238 \$    | -          |
| Dépréciation (10%, valeur résiduelle 10%) | -           | 3 600 \$   |
| Intérêts moyens                           | -           | 1455 \$    |
| Frais de dossier                          | 200 \$      | 200 \$     |
| Assurances                                | 265 \$      | 265 \$     |
| Entretien et réparations (0,75%)          | 300 \$      | 105 \$     |
| Entreposage (0,50%)                       | 200 \$      | 200 \$     |
| Salaire secrétaire (1,00%)                | 400 \$      | -          |
| Frais généraux (2,25%)                    | 900 \$      | 300 \$     |
| Coût total                                | 9 503 \$    | 6 125 \$   |
| Coût à l'unité (\$/ha)                    | 190,06\$ \$ | 408,33 \$  |
| Gain sur les coûts/ferme                  | +218,27 \$  |            |



# Récolteuse à bleuets (40 000\$)

|                             | CUMA     | INDIVIDUEL |          |
|-----------------------------|----------|------------|----------|
| Utilisateurs et engagement  |          |            |          |
| Ferme A ( engagement 9 ha)  | 1 710 \$ | 6 125 \$   | 4 415 \$ |
| Ferme B ( engagement 15 ha) | 2 851 \$ | 6 125 \$   | 3 274 \$ |
| Ferme C ( engagement 12 ha) | 2 281 \$ | 6 125 \$   | 3 844 \$ |
| Ferme D ( engagement 14 ha) | 2 661 \$ | 6 125 \$   | 3 464 \$ |

En CUMA, le droit d'utilisation est remboursé à la fin du contrat d'engagement.

# Tracteur 55HP (55 000\$ )+ Faucheuse 60''(19 450\$)

|                            | CUMA                           | INDIVIDUEL |
|----------------------------|--------------------------------|------------|
| Nombre d'utilisateurs      | 5                              | 1          |
| Prix d'achat               | 69 450 \$                      | 69 450 \$  |
| Superficie                 | 170 ha                         | 35 ha      |
| Droits d'utilisation (20%) | 13 890 \$<br>(2 778 \$/membre) |            |
| Mise de fonds (20%)        |                                | 13 890 \$  |
| Montant à financer         | 55 560 \$                      | 55 560 \$  |

|   | CUMA       | INDIVIDUEL |
|---|------------|------------|
| Nombre d'utilisateurs                     | 5          | 1          |
| Déboursés annuels (5%, 7 ans)             | 9 407 \$   | -          |
| Dépréciation (10%, valeur résiduelle 10%) | -          | 6 250 \$   |
| Intérêts moyens                           | -          | 2 596 \$   |
| Frais de dossier                          | 200 \$     | 200 \$     |
| Assurances                                | 365 \$     | 365 \$     |
| Entretien et réparations (0,75%)          | 521 \$     | 107 \$     |
| Entreposage (0,50%)                       | 347 \$     | 347 \$     |
| Salaire secrétaire (1,00%)                | 695 \$     | -          |
| Frais généraux (2,25%)                    | 1 562 \$   | 312 \$     |
| Coût total                                | 13 097 \$  | 10 177 \$  |
| Coût à l'unité (\$/ha)                    | 77,04 \$   | 290,77 \$  |
| Gain sur les coûts/ha                     | +213,73 \$ |            |

# Tracteur 55HP (55 000\$ )+ Faucheuse 60''(19 450\$)

|                            | CUMA     | INDIVIDUEL |          |
|----------------------------|----------|------------|----------|
| Utilisateurs et engagement |          |            |          |
| Ferme A (engagement 25 ha) | 1 926 \$ | 10 177 \$  | 8 251 \$ |
| Ferme B (engagement 20 ha) | 1 541 \$ | 10 177 \$  | 8 636 \$ |
| Ferme C (engagement 45 ha) | 3 487 \$ | 10 177 \$  | 6 690 \$ |
| Ferme D (engagement 30 ha) | 2 311 \$ | 10 177 \$  | 7 866 \$ |
| Ferme E (engagement 50 ha) | 3 852 \$ | 10 177 \$  | 6 325 \$ |

En CUMA, le droit d'utilisation est remboursé à la fin du contrat d'engagement.

# Les coûts d'utilisation : comment ça fonctionne?

- Pour calculer les coûts d'utilisation, la CUMA se réfère au nombre d'unités inscrites dans le contrat d'engagement de chacun des utilisateurs.
- Elle produit 4 factures trimestrielles.
- Les 3 premières sont basées sur des coûts prévisionnels (budget par branche).
- La dernière (4<sup>e</sup>) est ajustée en fonction des coûts réels d'utilisation des adhérents.

# Erreurs à éviter

## SUR-investissement

- Matériel trop gros, trop puissant pour les besoins requis
- Création de besoins (multiplier les achats)

## Conséquences

- Augmentation des coûts de production

## SOUS-investissement

- Matériel de capacité insuffisante pour effectuer le travail
- Espoir d'économies

## Conséquences

- Augmentation des coûts de main-d'œuvre
- Entretien / réparation
- Affecte la productivité et l'efficacité du travail

# Pourquoi adhérer à une CUMA?

- Gagner en performance en partageant un vaste choix de matériel plus fiable et à moindre coût
- Augmenter l'efficacité du travail au champ
- Partager les expériences et les compétences
- Réduire les charges de machinerie et d'équipements

# Pourquoi adhérer à une CUMA?

- Améliorer vos conditions de travail et de vie
- Faire des investissements plus productifs
- Prendre de l'expansion tout en minimisant l'endettement
- Réduire vos dettes
- Maintenir un territoire agricole habité, vivant ou dynamique

**La CUMA est un levier économique**



# Questionnement préalable

## 1. Mûrir l'idée

- Quels sont mes besoins?
- Suis-je prêt à partager du matériel?
- Puis-je accepter certains inconvénients et demeurer ouvert aux compromis?
- Suis-je prêt à utiliser en priorité le matériel de la CUMA?

# Questionnement préalable

## 2. Comprendre la structure coopérative

- Quelles sont les règles de fonctionnement d'une CUMA?
- Quels sont les droits et les obligations des membres?

# Questionnement préalable

## 3. S'appropriier la CUMA et nourrir la vie coopérative

- Suis-je prêt à participer à la gestion, à la planification et à l'organisation du travail?
- Suis-je prêt à me rendre disponible?
- Suis-je ouvert à l'entraide et à la solidarité?

# Conclusion

## Êtes-vous prêt?

Si oui, des ressources sont en mesure de vous accompagner.

MAPAQ-Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pascal Lavaute, agronome

Conseiller régional en économie et développement du bioalimentaire

Tél.: 418-662-6457 poste 2867

[pascal.lavaute@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pascal.lavaute@mapaq.gouv.qc.ca)





**Merci!**

**Questions?**